



Envoi au contrôle de légalité le : 23 décembre 2022

Publication électronique le : 23 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE ADAM DE LA HALLE À ACHICOURT -
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

(N°2022-529)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 28/11/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Commune d'ACHICOURT, la convention précisant les modalités de versement et les conditions de contrôle et d'utilisation de l'emploi de la participation pour la restructuration de la demi-pension du collègue Adam de la Halle à ACHICOURT, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à percevoir, au nom et pour le compte du Département, la participation financière de la Commune d'ACHICOURT pour un montant de 420 000 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La recette visée à l'article 2 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Investissement-recette	C03-221C07	13241/90221	Extension/réhabilitation des collèges	420 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 décembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pôle aménagement et développement territorial

Direction de l'immobilier

..... CONVENTION

Objet : Restructuration de la demi-pension du collège Adam de la Halle à Achicourt - convention de participation financière

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2022

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

D'autre part, la Commune d'Achicourt, dont le siège est situé 4 place Jean Jaurès, 62217 Achicourt Représenté par Monsieur Jean-Paul Leblanc, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du JJ mois AAAA

ci-après désigné par « la commune »

d'autre part.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu :

- L'autorisation de programme inscrite sur le budget 2022

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – objet :

L'opération de restructuration du collège Adam de la halle d'Achicourt prévoit la reconstruction de la demi-pension du collège. Dans ce cadre, une mutualisation des moyens est envisagée entre le Département du Pas-de-Calais et la commune d'Achicourt. La production de 300 repas par jour est prévue au sein de la demi-pension du collège pour les écoles maternelles et primaires de la commune.

Le projet a été adapté pour atteindre cet objectif. La cuisine aura en conséquence le statut de cuisine centrale et permettra de produire en liaison chaude 300 repas/j qui seront pris en charge et acheminés par les services de la commune aux différents satellites.

Les éléments supplémentaires suivants ont donc été prévus dans le cadre du projet :

- Construction de 60 m² de surfaces utile de locaux supplémentaires : épicerie, chambres froides, local cuisson
- Adaptation des équipements de cuisine pour la production de 300 repas supplémentaires (fours, polycuiseurs, machine à laver, etc...)
- Aménagement d'espaces extérieurs pour l'embarquement des repas à livrer (sas expédition, quai de livraison) et le retour des matériels (sas retour matériels).

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de l'Immobilier

RAPPORT N°26

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE ADAM DE LA HALLE À ACHICOURT - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'opération de restructuration du collège Adam de la Halle d'Achicourt prévoit la reconstruction de la demi-pension du collège. Dans ce cadre, une mutualisation des moyens est envisagée entre le Département du Pas-de-Calais et la commune d'Achicourt. La production de 300 repas par jour est prévue au sein de la demi-pension du collège pour les écoles maternelles et primaires de la commune.

Le projet a été adapté pour atteindre cet objectif. La cuisine aura en conséquence le statut de cuisine centrale et permettra de produire en liaison chaude 300 repas par jour qui seront pris en charge et acheminés par les services de la commune aux différents satellites.

Le montant de la participation financière s'élève à 420 000 €, pour un montant total de travaux 13 100 000 € TTC. Cette participation correspond à la prise en compte des éléments supplémentaires suivants :

- Construction de 60 m² de surfaces utile de locaux supplémentaires : épicerie, chambres froides, local cuisson
- Adaptation des équipements de cuisine pour la production de 300 repas supplémentaires (fours, polycuiseurs, machine à laver, etc...)
- Aménagement d'espaces extérieurs pour l'embarquement des repas à livrer (sas expédition, quai de livraison) et le retour des matériels (sas retour matériels).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Commune d'ACHICOURT, la convention précisant les modalités de versement et les conditions de contrôle et d'utilisation de l'emploi de cette participation, dans les termes du projet joint au présent rapport;

- m'autoriser à percevoir, au nom et pour le compte du Département, la participation financière de la Commune d'ACHICOURT pour un montant de 420 000 €.

A l'issu de cette décision, une convention de fonctionnement sera rédigée afin de préciser les modalités d'exploitation.

La recette correspondante serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Investissement- Recette	C03-221C07	13241//90221	Extension/ Réhabilitation des collèges	0.00	420000.00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY